

Participation de la Commission à la «Coopération politique». Travaux sur la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe (Bruxelles, 10 mai 1972)

Légende: Note drafted by the Commission of the European Communities in Brussels on 10 May 1972. The document indicates that the Commission has been encouraged to participate in the Conference on Security and Cooperation in Europe within the framework of political cooperation. It also outlines the steps that Sicco Mansholt, President of the Commission, has taken in order to keep regular track of the work that the Commission is undertaking for this Conference.

Source: Commission des Communautés européennes. Participation de la Commission à la «Coopération politique». Travaux sur la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe, P/286/72. Historical Archives of the European Union 2013, Villa Salviati – via Bolognese 156, I-50139 Firenze – Italy, A.H.C.E. Emile Noël Dossier No 73, 2 p.

Copyright: Archives historiques de l'Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/participation_de_la_commission_a_la_cooperation_politique_travaux_sur_la_conference_pour_la_securite_et_la_cooperation_en_europe_bruelles_10_mai_1972-fr-571caf5d-697d-4ee6-898d-8c5f8c1b8b8e.html

Date de dernière mise à jour: 09/12/2013

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

Secrétariat général

Bruxelles, le 10 mai 1972

P/286/72

PERSONNELConfidentielNOTE A L'ATTENTION DE

- MM. JONKER et RUGGIERO, Cabinet de M. le Président
- M. PAYE, Chef de Cabinet de M. BARRE
- M. LAHNSTEIN, Chef de Cabinet de M. HAFERKAMP
- M. JACOANGELI, Chef de Cabinet de M. SCARASCIA-MUGNOZZA
- M. TERFLOTH, Chef de Cabinet de M. DAHRENDORF

Objet : Participation de la Commission à la "Coopération politique". Travaux sur la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe

La Commission a été invitée à participer aux travaux organisés dans le cadre de la coopération politique dès la première réunion des Ministres des Affaires Etrangères (novembre 1970) pour les questions économiques relatives à la préparation d'une Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe. Dans la suite, les démarches du Président de la Commission ont conduit à ce que les représentants de la Commission ont été également associés sur ce même thème, d'abord à des travaux d'experts puis, au cours des derniers mois, aux délibérations du Comité politique.

Compte tenu de ce développement et en raison de l'importance croissante des discussions sur le thème en cause, M. le Président MANSHOLT a décidé de constituer un groupe de travail restreint formé du Chef de Cabinet et du Conseiller principal du Président et des Chefs de Cabinet des Vice-Présidents et du Membre de la Commission chargé des Relations Extérieures, afin de suivre régulièrement les travaux auxquels la Commission est

- 2 -

associée et d'étudier les contributions que ses représentants peuvent être amenés à fournir aux différents niveaux. Ce groupe assistera le Président de la Commission qui représente celle-ci aux réunions des Ministres des Affaires Etrangères. Il pourra également conseiller le Président et le Membre chargé des Relations Extérieures chaque fois que ceux-ci voudront saisir la Commission plénière sur ces problèmes.

Le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint, qui représentent la Commission au Comité politique et dans les groupes en dépendant, participeront aux travaux de ce groupe. Celui-ci pourra associer à ses délibérations, chaque fois que ce sera nécessaire, des fonctionnaires des services intéressés.

Sur instruction de M. le Président MANSHOLT, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une première réunion de ce groupe le mardi 16 mai à 15 heures dans la salle 13/B. J'appelle votre attention sur le caractère confidentiel que revêtent toutes les discussions en rapport avec la "Coopération politique".

E. NOEL

Copie à : M. MEYER, Secrétaire Général Adjoint